

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 15	<i>Pour</i> : 15 14+ 1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	---------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 19 mai à 20 heures 15, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mai 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	Présente	JULIEN Monique	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
BAZINET Bernard	Présent	MATHIS Franck	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DAGNAS Delphine	Présente	MARENDA Vincent	Présent	ROUMAT Gérard	Présent
GRASSET Cécile	Présente	MARENDA Yoann	Présent	VEDRENNE Jean	Présent
GENDRE Valérie	<i>Absente</i>	METIFEU Francis	Présent	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie GENDRE (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2021-26 Exonération de la RODP 2021 –Terrasse du bar-tabac Le Pélican

Considérant qu'en raison de la crise sanitaire de la Covid 19, le bar-tabac « Le Pélican » a dû fermer ses portes pendant plusieurs mois du fait des différents confinements,
Considérant la délibération du 09 octobre 2018 n°2018-42 fixant le montant annuel de la redevance du domaine public communal à 100 €,

Monsieur le Maire propose l'exonération de celle-ci pour l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exonérer de redevance du domaine public communal 2021 (100 €) le bar-tabac « le Pélican » pour la terrasse installée rue Maguy.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 24 mai 2021 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210519-2021_26-DE
Reçu le 28/05/2021
Publié le 28/05/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 24/05/2021
Page 1 sur 1